

THEMATIQUE : Equipier de Seconde intervention / Utilisation des A.R.I

NIVEAU : Perfectionnement

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une demi-journée, soit 4 heures de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Responsable maintenance, agent de sécurité, chef d'équipe...

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : IRISME – Première intervention Certificat d'aptitude médical au port de l'ARI est demandé pour chacun des participants. (La visite médicale est obligatoire pour le port de l'ARI)

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Ghislain BOULON, formateur Prévention Sécurité.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation vise à approfondir les connaissances incendies des équipiers de 1^{ère} intervention et les former à intervenir, dans l'attente des sapeurs-pompiers. Savoir utiliser un Appareil Respiratoire Isolant dans une atmosphère enfumée en évoluant en toute sécurité avec le respect des procédures d'utilisation.

Appréhender les contraintes liées au port de l'ARI. Sensibiliser les personnes aux risques chimiques (H2s, gaz, etc....)

CONTENU DE LA FORMATION :

Rappel des moyens de première intervention :

Le feu :

Le triangle du feu

Classification : Feux de classe A - Feux de classe B - Feux de classe C - Feux de classe D

La combustion des solides, liquides, gaz.

La propagation du feu. Les fumées.

Les agents extincteurs adaptés aux produits à traiter.

Le matériel de lutte contre l'incendie :

Extincteurs - Robinet d'Incendie Armé - Colonnes sèches et humides

Extinctions automatiques : eau, gaz

Formation théorique :

La sécurité incendie dans l'établissement :

Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement

- Organisation générale de lutte contre l'incendie
- Consignes générales et particulières
- Interventions des ESI
- Le danger des fumées d'incendie, épandage et atmosphère toxique comme l'hydrogène sulfuré (H₂S) et selon le risque spécifique à l'établissement.
- Les perturbations sensorielles
- Les règles à respecter avant, pendant et après engagement

Les moyens de seconde intervention :

Les extincteurs sur roue, la motopompe, les lances à incendie

- Le générateur de mousse
- L'appareil respiratoire isolant (ARI), Les lignes de vies

Formation pratique :

- Maniement des différents types d'extincteurs
- Exercices pratiques en milieu enfumé
- Reconnaissances, sauvetages de victimes, gestion de temps d'utilisation
- Etablissement des tuyaux de manœuvre de l'équipe
- Mise en œuvre des moyens de seconde intervention
- Port et utilisation de l'appareil respiratoire isolant (ARI)

LA METHODE PEDAGOGIQUE :

Pédagogie dite « de l'action ». Une partie théorique et une partie pratique avec l'utilisation des moyens de seconde intervention.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours du stage.

LES MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site, l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique
- ✓ Un Tableau ou / et un Paper-board
- ✓ Prévoir une zone dégagée et sécurisée pour la partie pratique
- ✓ Extincteurs à poudre
- ✓ Le robinet d'incendie armé (RIA)
- ✓ Les tuyaux, lances, motopompe
- ✓ Les appareils respiratoires isolants (ARI), un par participant.

AEFE assure le matériel pédagogique et matériel des formateurs intervenants :

- ✓ Ordinateur, Vidéo projecteur, extincteurs.